

Gestion des sinistres en copropriété - GSCO

Code produit : GSCO

Niveau : Perfectionnement

Modalité : Presentiel

Durée (en heure) : 14.0

Tarif : 1160,00 € HT

Eligible DDA : oui

Public : collaborateurs
chargés de l'indemnisation
des sinistres habitation

Prérequis :

aucun

Objectif

- être capable d'appliquer les principes de base de la copropriété
- maîtriser les garanties souscrites dans le cadre d'un immeuble en copropriété
- optimiser la gestion des sinistres liés aux risques de la copropriété

Programme de la formation

1-Rappels sur la spécificité juridique de la copropriété

- Définition
- Organisation
- Textes réglementaires
- Rôle et responsabilités des différents intervenants
- Différentes parties
- Droits et obligations des copropriétaires

2-Garanties souscrites dans le cadre de la copropriété

- Par la copropriété : assurance de dommages aux biens et RC
- Par le copropriétaire non occupant : RC
- Par l'occupant ou le locataire

3-Gestion des sinistres

- Déclaration de sinistre
- Principe d'indemnisation
- ConventionIRSI
 - Définition
 - Champ d'application
 - Règles de prise en charge
 - Conditions d'exercice des recours
 - Procédures d'application
 - Principales exclusions
- Convention CIDE COP
 - Définition, objet
 - Moyens, conditions
 - Champ d'application
- Expertise du sinistre
- Gestion des recours
- Prescription biennale
- Autres conventions

Moyens d'évaluation

- Evaluation des acquis de la formation par le biais de QCM et/ou d'exercices pratiques
- Questionnaire de satisfaction à chaud complété par chacun à l'issue du stage
- Questionnaire d'évaluation à froid complété par chacun entre 2 et 3 mois après le stage

Méthodes pédagogiques

- Réalisation de cas pratiques
- Exposés à partir d'un diaporama
- Échanges d'expériences

AF2A - 64 Rue de Miromesnil, 75008 Paris

Copyright 2024 AF2A. Tous droits réservés.